

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 4 avril 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce lundi le premier (4^e) jour du mois d'avril 2022, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances.

Présent (s) :

Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Rémy Gaudreault, conseiller
Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Monsieur Conrad Guay, Conseiller
Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Absent : Madame Lina Lavoie, Conseillère

Assiste également à la séance madame Marcelle Pedneault la directrice générale, greffière-trésorière

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 7 Mars 2022;
4. Prêt d'usage et convention de gestion entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et le Club FADOQ les Cœurs d'Or de Notre-Dame-des-Monts
5. Renouvellement des assurances de la municipalité 05-05-2022 au 05-05-2023 ;
6. Adoption du rapport annuel d'activités 2021 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
7. Demande de commandite de l'école secondaire du Plateau;
8. Inspection des Apria par Aréo-feu;
9. Vérification de précision du débitmètre de l'eau potable;
10. Cotisation annuelle 2022-2023 du regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (R.I.S.C.);

11. Cotisation annuelle de membre corporatif pour l'année 2022 du Club de radio amateur;
12. Dépôt du rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers;
13. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective;
14. Invitation Tournoi de Golf de la Fondation Hôpital de la Malbaie;
15. Demande de Mme Nicole Côté, présidente de la résidence Lanoyée à utiliser le local de l'âge d'or advenant un sinistre nécessitant une évacuation;
16. Adoption du règlement #228-96 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
17. Demande de service pour le Grand Prix Cycliste et le Granfondo (Cyclosporatif);
18. Invitation du Gala Charlevoix reconnaît 2022;
19. Achat d'une débroussailleuse et un souffleur au Centre Agricole Neuville;
20. Varia
21. Comptes à ratifier de mars 2022;
22. Comptes à payer de mars 2022;
23. Salaire du mois de mars 2022;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2022-04-4731

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION 2022-04-4732

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 7 mars 2022 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

4 – PRÊT D'USAGE ET CONVENTION DE GESTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET LE CLUB FADOQ LES CŒURS D'OR DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Ce point est remis à une prochaine réunion

**5- RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE LA
MUNICIPALITÉ POUR 2022-2023**

RÉSOLUTION 2022-04-4733

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler ses assurances générales au mois de mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseiller et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec le renouvellement de ses assurances générales 2022-2023 pour un montant de 23 147.24\$ incluant les taxes applicables et que le paiement soit autorisé.

**6- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
2021 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE
LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2022-04-4734

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté lors de sa séance ordinaire du 29 mars 2022 le *Rapport annuel d'activités 2021 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* élaboré par la MRC et les sept municipalités de son territoire (avec leurs services de sécurité incendie) et que ce rapport inclut toutes les données relatives à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2021 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, incluant le rapport annuel de la municipalité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Une copie conforme doit être envoyé à Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

**7-DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE DU PLATEAU**

RÉSOLUTION 2022-04-4735

CONSIDÉRANT le Gala de l'Excellence organisé annuellement en juin afin de souligner les efforts des élèves passionnés et énergiques qui se sont démarqués par leur persévérance;

CONSIDÉRANT une demande de contribution financière de l'École secondaire du Plateau pour cet évènement;

Il est proposé par le conseiller Gratien Auby et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don 50\$ pour le Gala de l'Excellence et d'autoriser le paiement.

8-INSPECTION DES APRIA PAR ARÉO-FEU

RÉSOLUTION 2022-04-4736

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'inspection des APRIA, banc essai faciale et calibration détecteur de gaz par Aréo-feu au montant de 241.50\$ plus taxes.

**9 – VÉRIFICATION DE PRÉCISION DU DÉBITMÈTRE DE
L'EAU POTABLE**

RÉSOLUTION 2022-04-4737

CONSIDÉRANT que le débitmètre doit être vérifié à chaque année;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour effectuer la vérification;

CONSIDÉRANT un prix fait conjointement avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour réduire les coûts de transport;

Il est proposé par le conseiller Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le prix de 888\$ plus les taxes applicables de la compagnie Les Compteurs Lecomte Pouliot inc. pour la vérification du débitmètre et d'autoriser le paiement.

**10-COTISATION ANNUELLE 2022-2023 DU
REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE
CHARLEVOIX (R.I.S.C)**

RÉSOLUTION 2022-04-4738

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et
résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères
présents :

De renouveler la cotisation annuelle 2022-2023 du
regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix
(R.I.S.C) au montant de 71.28\$.

**11-COTISATION ANNUELLE DE MEMBRE
CORPORATIF POUR L'ANNÉE DU CLUB DE RADIO
AMATEUR**

RÉSOLUTION 2022-04-4739

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à
l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la cotisation annuelle de membre corporatif
pour l'année du Club de radio amateur au montant de 50\$.

**12-DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ
CONCERNANT LA TRANSMISSION DES RAPPORTS
FINANCIERS**

RÉSOLUTION 2022-04-4740

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault
et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères
présents :

De déposer le rapport d'audit de conformité portant sur la
transmission des rapports financiers de la Municipalité de
Notre-Dame-des-Monts.

**13-ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE
COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE**

RÉSOLUTION 2022-04-4741

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des
municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme
d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le «
Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel
d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet
2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du **01 juin** 2022;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

14-INVITATION TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION Hôpital DE LA MALBAIE

RÉSOLUTION 2022-04-4742

CONSIDÉRANT une invitation pour le 35^{ième} tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital de La Malbaie qui se tiendra le vendredi 3^{ier} juin 2022 au Club Murray Bay;

CONSIDÉRANT un coût d'inscription de 140\$ pour le golf, la voiturette et le 5 à 7 réseautages;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE le maire M. Alexandre Girard pour le 5 à 7 réseautages au coût de 50\$ qui se tiendra le vendredi 3^{ier} juin 2022 au Club de golf Murray Bay et d'autoriser le paiement.

15-DEMANDE DE MME NICOLE CÔTÉ, PRÉSIDENTE DE LA RÉSIDENCES LANOYÉE À UTILISER LE LOCAL DE L'ÂGE D'OR ADVENANT UN SINISTRE NÉCESSITANT UNE ÉVACUATION

RÉSOLUTION 2022-04-4743

CONSIDÉRANT une demande de la résidence Lanoyée pour utiliser le local de l'Âge d'or advenant un sinistre nécessitant une évacuation;

CONSIDÉRANT que cette demande CIUSS s'inscrit dans le processus de certification de la résidence Lanoyée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser la résidence Lanoyée à utiliser le local de l'âge d'or advenant un sinistre nécessitant une évacuation.

**16- ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-96 ÉDICTANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-
DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2022-04-4744

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-96 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**17-DEMANDE DE SERVICE POUR LE GRAND PRIX
CYCLISTE ET LE GRANFONDO (CYCLOSPORTIF)**

RÉSOLUTION 2022-04-4745

CONSIDÉRANT une demande de services pour le Grand Prix Cycliste et le Granfondo qui se tiendront le 12 juin 2022;

CONSIDÉRANT que cinq à six cents cyclistes emprunteront le tracé de la course et que la sécurité est essentielle au bon déroulement de l'évènement;

CONSIDÉRANT les demandes suivantes :

Travaux publics

*Nettoyage du sable sur les routes et réparation des trous dans la chaussée :

- Rang St-Antoine, rang Ste-Philomène
- Rue de la Forêt /rue Horizon/rang 2

Service incendie :

- Assistance du service incendie afin de sécuriser, le 12 juin, les passages aux intersections suivantes :
- Intersection du rang Saint-Antoine et du rang Sainte-Philomène (1 personne de 9h 15 à 11h avec un véhicule identifié)
- Intersection rue de la Forêt et rue Horizon (1 personne de 9h 15 à 11h)
- Intersection rue Horizon/rang 2 (2 personnes de 9h15 à 11h)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉPONDRE favorablement aux demandes et de réaliser les travaux nécessaires concernant la tenue du Grand Prix Cycliste et le Granfondo qui se tiendront le 12 juin 2022.

**18-INVITATION DU GALA CHARLEVOIX RECONNAIT
2022**

RÉSOLUTION 2022-04-4746

Il est proposé par le conseiller Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De réserver un billet pour le Gala Charlevoix reconnaît 2022 qui aura lieu le 31 mars à 17 h à la Salle de Concert du Domaine Forget au montant de 175\$ plus taxes.

**19-ACHAT D'UNE DÉBROUISSAILLEUSE ET UN
SOUFFLEUR AU CENTRE AGRICOLE NEUVILLE**

RÉSOLUTION 2022-04-4747

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un souffleur au Centre Agricole Neuville au montant de 11 000\$ plus les taxes à même le budget d'immobilisation.

Ainsi que l'achat d'une débroussailleuse au montant de 45 325\$ plus les taxes. Un montant de 6 000\$ a été déduit de ce montant pour la reprise en échange de notre déchiqueteuse. Le montant total avant taxe est de 39 325.00\$. Le paiement de la débroussailleuse va être à même la subvention volet entretien des routes locale de 157 700\$.

**20-VARIA-A) ENGAGEMENT DE MME LUCIE
BOUCHARD ADJOINE ADMINISTRATIVE**

RÉSOLUTION 2022-04-4748

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault d'engager Mme Lucie Bouchard comme adjointe administrative et d'autoriser le maire et la d.g, greffière-trésorière à signer une entente de travail.

21 - COMPTES À RATIFIER DE MARS 2022

RÉSOLUTION 2022-04-4749

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	35 730.77 \$
Eau potable	785.93 \$
Total :	36 516.70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

22- COMPTES À PAYER DE MARS 2022

RÉSOLUTION 2022-04-4750

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mars 2022 :

Fonds d'administration :	56 388.90\$
Eau potable :	<u>566.20\$</u>
TOTAL :	56 955.10\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2022 au montant de 56 955.10 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 56 955.10 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

23 - SALAIRES DU MOIS DE MARS 2022

RÉSOLUTION 2022-04-4751

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois mars 2022 au montant de 17 871.70\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères Marie-Paule Boudreault présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2022 au montant de 17 871.70\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO

24- RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

25 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

.26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-04-4752

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la séance soit levée. Il est 19 h 43 .

Alexandre Girard, maire

Marcelle Pedneault d.g, sec.-très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 Mai 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.